

Info.pl@ine



N°382 – 14 septembre 2011 – 3 pages

Ravageurs et re-semis

ACTUALITES CULTURES

COLZA (stade : cotylédons à 4 feuilles)

✓ Désherbage

L'usage du LONTREL 100 se voit modifié (voir partie réglementaire), en effet le produit perd son usage d'automne, spécialement intéressant pour lutter contre le chardon-marie, le bleuet, l'helminthie voire la matricaire.

✓ Re-semis (source CETIOM)

Ponctuellement on peut trouver comme chaque année des parcelles où les peuplements sont faibles ou irréguliers. Peuvent être mises en cause les conditions climatiques ou encore les limaces. Avant de prendre la décision d'un éventuel re-semis, le tableau ci-dessous vous indique les éléments à prendre en compte. Sachant que l'idéal en cas de re-semis est d'utiliser du matériel qui travaille le moins possible la surface du sol afin de conserver les éventuelles plantes déjà en place et d'éviter de trop dégrader l'efficacité des herbicides lorsque ceux-ci ont déjà été appliqués.

Peuplement (plantes/m ²)	Inférieur à 5 plantes/m ²	Entre 5 et 10 plantes/m ²	Entre 10 et 15 plantes/m ²
Sols superficiels	Re-semis	Peuplement limitant, parcelle à conserver uniquement si bonne répartition du peuplement et maîtrise des ravageurs	A voir selon rentabilité entre une nouvelle levée tardive et une perte de potentiel avec le peuplement actuel.
Sols profonds	Re-semis	Le peuplement est limitant mais les capacités de compensation sont plus favorables	Peuplement suffisant

✓ Ravageurs

➤ Altises

Au sein du réseau de surveillance biologique du territoire, les altises sont présentes sur la moitié des parcelles mais avec seulement 10 % de plantes touchées.

Seuil d'intervention : 8 pieds sur 10 avec des morsures (le risque est du même type que celui concernant la grosse altise). Un traitement de bordure est souvent suffisant.

A surveiller jusqu'à 3 feuilles selon les conditions climatiques à venir.

➤ Pucerons

Risque faible pour le moment.

➤ Tenthrède de la rave (photos INRA)

Forte évolution des piègeages d'adultes en cuvette (BSV). L'adulte est une mouche orange à tête noire, mais ce sont les larves qui dévorent les feuilles de colza entre les nervures et qui causent des dégâts. Leur nombre n'est pas toujours directement en lien avec le nombre d'adultes.

Période de risque : de la levée à 6 feuilles, mais plus généralement entre 3 et 6 feuilles

Seuil de nuisibilité : présences de larves avec dégâts sur au moins ¼ de la surface foliaire.

Surveiller tout particulièrement les colzas qui végètent, en cas de **présence de larves et de dégâts**, cela peut évoluer très vite, utiliser une pyrèthrine telle que DECIS EXPERT ou KARATE ZEON à 0,05 l/ha par exemple.



➤ Noctuelle terricole (photo CETIOM)

Le ver de la noctuelle (ver gris) sectionne le pivot à 2 cm sous terre et essaie d'emmener la plante avec lui dans le sol. Une parcelle est signalée par le BSV à Villecerf ainsi que quelques unes dans le sud de la région centre.

Observer le matin au lever du jour si besoin creuser les premiers cm du sol pour trouver les vers gris, afin de ne pas confondre avec les dégâts de taupins ou encore avec des ruptures mécaniques du collet



STRATEGIE AGRONOMIQUE

SE PREPARER POUR LES SEMIS DE BLES

✓ Utiliser la technique du faux semis

Les conditions climatiques actuelles se prêtent assez bien à cet exercice. L'objectif est de préparer la terre de façon identique à celle d'un vrai semis, ainsi vous créez des conditions favorables à la levée des adventices.

L'idéal est d'obtenir une terre fine, et ensuite de rappuyer pour favoriser la levée. Inutile d'aller trop profond, travailler sur les premiers cm du sol suffit.

✓ Vérifier le PMG et la faculté germinative

➤ **PMG** : connaître précisément le poids de mille grains de vos semences est loin d'être superflu. En effet, une semence dont le PMG est de 50 g au lieu de 45 g va engendrer 10% de coût supplémentaire sur le poste semences pour une même densité de semis. Le vérifier même sur des semences certifiées n'est pas négligeable économiquement ; quant aux semences de ferme, cela permet également un bon dosage du traitement de semences.

Prendre un échantillon prélevé après triage, le peser et compter tous les grains. Faire le rapport nombre de grains/poids de l'échantillon total pour connaître le PMG.

➤ Test de germination :

- ① placer des échantillons de 200 grains par variété dans le bac à légumes du réfrigérateur pendant une semaine afin de lever la dormance,
- ② disposer les grains sur du papier buvard humide dans une pièce à température ambiante (18°C ou plus) en lumière alternée (lumière naturelle). Le papier buvard doit toujours rester humide,
- ③ compter le nombre de grains germés 7 jours après et calculer le pourcentage,
- ④ si le résultat est inférieur à 85 %, augmenter la densité de semis en conséquence.

✓ Réaliser ses traitements de semences à la ferme

➤ Quand traiter ?

Au plus près de la date de semis. Les traitements de semences contenant un insecticide doivent être réalisés moins de 3 semaines avant le semis.

➤ Les précautions à prendre

⇒ **Lisez l'étiquette** : les phrases de risques vous informent d'un risque particulier lors de l'utilisation des différentes spécialités commerciales.

⇒ **Votre protection** : utilisez un masque équipé de cartouche A2 P3, des lunettes de protection, une combinaison spécifique, des gants en nitrile ou néoprène.

Rappel : les masques anti-poussière de bricolage ne vous assurent pas une protection efficace car l'étanchéité avec votre visage n'est pas correcte et ils ne vous protègent donc pas contre les risques chimiques.

Pour les gants et la combinaison, vérifiez la présence du pictogramme « éprouvette » (voir ci-après). Cette information est présente sur le suremballage des gants et sur l'étiquette de la combinaison.



Éprouvette
(indice attestant
que le gant a été testé)



Micro-organisme
(épreuve de porosité
et d'étanchéité)

⇒ **Après le traitement** : lorsque vous nettoyez votre matériel, conservez votre équipement pour vous protéger des éclaboussures.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

RESTRICTION DU LONTREL 100

Suite à l'inscription du clopyralid à l'annexe 1 de la Directive Européenne 91/414 et lors du réexamen des préparations contenant cette substance ainsi que leur ré-homologation par la DGAL (12/08/2011), le LONTREL 100 voit son usage en colza modifié de la manière suivante:

✓ **1,25 l/ha, avec une application possible à partir du 15 février** et entre les stades BBCH 30 stade C1 et BBCH 51 (élongation de la tige à boutons floraux visibles au -dessus : stade D1) ;

✓ **une application tous les 2 ans** de LONTREL 100 ou de toute préparation contenant du clopyralid.

A noter également, que le produit n'est plus homologué sur lin oléagineux à ce jour, en attendant la nouvelle valeur de LMR.